

La santé-sécurité au cœur des priorités de l'Union européenne

La Commission européenne

L'adoption et l'application concrète, ces dernières décennies, d'un vaste corpus de textes législatifs ont permis d'améliorer les conditions de travail dans les États membres de l'UE et de faire des progrès considérables dans la réduction des accidents et des maladies liés au travail. La directive de 1989 sur la santé et la sécurité au travail (89/391/CEE) énonce des principes généraux pour tous les secteurs d'activité, en particulier en ce qui concerne les responsabilités des employeurs à l'égard de la santé et de la sécurité des travailleurs. Complétée par une série de règles spécifiques édictées par des directives particulières, ces textes visent à :

- encourager l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail dans tous les secteurs, privés ou publics;
- promouvoir le droit des travailleurs de faire des propositions dans le domaine de la santé et de la sécurité, de faire appel aux autorités compétentes et de cesser le travail en cas de danger grave;
- chercher à fournir aux travailleurs une protection adéquate, afin qu'ils quittent chaque jour leur lieu de travail en bonne santé.

EU-OSHA :

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) s'engage à faire de l'Europe un lieu plus sûr, plus sain et plus productif où travailler. En collaboration avec les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs, les organes et réseaux de l'UE et les entreprises privées, l'Agence promeut une culture de la prévention des risques afin d'améliorer les conditions de travail en Europe au moyen :

- d'actions de sensibilisation et de diffusion d'informations concernant l'importance de la santé et de la sécurité des travailleurs pour la stabilité et la croissance économiques et sociales en Europe ;
- La conception des outils pratiques pour les micro, petites et moyennes entreprises pour les aider à évaluer les risques présents sur leurs lieux de travail, leur permettre de partager des connaissances et des bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail dans leur sphère d'activité et au-delà ;
- L'identification et l'évaluation des risques nouveaux et émergents.

La CEETTAR: Force dynamique des Entrepreneurs des Services Ruraux

La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers, créée en 1961, représente près de 100.000 entreprises indépendantes et près 500.000 actifs. Elle se veut une force de propositions au profit des entrepreneurs et de l'économie rurale au niveau européen.

L'EFFAT est la fédération syndicale européenne pour les secteurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Hôtellerie

Représentant 120 organisations syndicales nationales de 35 pays d'Europe, l'EFFAT défend les intérêts de plus de 2.6 millions de membres vis-à-vis des institutions européennes, des fédérations syndicales européennes et directions d'entreprises. L'EFFAT est une fédération syndicale autonome.

Les partenaires sociaux européens du secteur des entreprises de services agricoles, ruraux et forestiers, l'EFFAT et la CEETTAR, sont engagées depuis de nombreuses années dans un dialogue social actif et autonome, condition incontournable pour un développement durable des entreprises et de l'emploi. Plus d'information est disponible à l'adresse: www.rural-services.eu

La CEETTAR et l'EFFAT sont des partenaires récurrents des campagnes initiées par EU-OSHA et souhaitent par ce biais apporter leur contribution à l'amélioration des conditions de travail en Europe.



Rue de l'hôpital/Gasthuisstraat 31 b2
B - 1000 Bruxelles

Tel.: +32.(0)2.274.22.06
Fax: +32.(0)2.400.71.26
E-mail : ceettar@ceettar.eu



38, Rue Fossé-aux Loups
B - 1000 Bruxelles

Tél.: +32.(0)2.218.77.30
Fax: +32.(0)2.218.30.18
E-mail : effat@effat.org



Ensemble pour la prévention des risques au travail



Avec le soutien de la Commission européenne
VS/2012/0440

De quoi parle-t-on ?

La santé au travail, vue dans un sens plus général de qualité de vie au travail, s'articule autour de trois objectifs distincts :

1. préservation et promotion de la santé du travailleur et de sa capacité de travail;
2. amélioration du contexte et du travail;
3. élaboration d'une organisation et d'une culture du travail développant la santé et la sécurité au travail.

Un dossier complexe à maîtriser

La santé et la sécurité au travail sont au carrefour d'exigences multiples à prendre en compte:

- humaines: évaluation des risques, formation des personnels;
- organisationnelles: responsabilité, délégation de pouvoir;
- économiques: productivité, cotisation, pertes d'exploitation;
- techniques: respect des normes, conception des postes et ergonomie.

Les métiers des secteurs verts et leurs risques !

Les travaux agricoles, ruraux et forestiers sont très exigeant physiquement. Des problèmes de santé peuvent survenir en raison de la nature répétitive du travail et de l'exposition aux intempéries, au bruit et à la poussière.

En outre, les salariés travaillent avec des machines, des véhicules, des produits chimiques potentiellement dangereux, régulièrement de manière isolée, dans un contexte souvent difficile, en hauteur, en pente, près de fosses et de silos...

Quels sont les **risques prévalent** dans le secteur des services agricoles, ruraux et forestiers ?

- risques liés à la conduite d'engins agricoles et forestiers
- risques liés à l'entretien de machines agricoles et forestières
- chutes d'objets ou contact avec des objets en mouvement (constructions, ballots, troncs d'arbres);
- chutes de hauteur (d'un arbre, à travers une toiture...);
- électrocution;
- noyades (dans des réservoirs d'eau, des citernes à purin, des silos à grains);
- manipulation d'animaux.

La santé et la sécurité au travail est une question dont managers et salariés doivent s'occuper activement, parce qu'un accident a de lourdes conséquences :

Pour un employeur (ou un indépendant), il implique des coûts:

- frais médicaux et pharmaceutiques;
- frais d'assurance;
- frais de justice (actions civiles ou pénales);
- frais liés à l'interruption de l'activité et/ou à la perte de production;
- frais liés aux dégâts sur les machines et infrastructures;
- frais liés au recrutement et à la formation de nouveaux travailleurs et de travailleurs de remplacement;
- frais liés à la perte de réputation.

Pour un salarié (ou un indépendant), un accident signifie:

- des souffrances, douleurs et blessures;
- une hospitalisation;
- des frais médicaux;
- une incapacité de travail (temporaire ou permanente);
- une invalidité permanente;
- la perte des moyens de subsistance

Les partenaires sociaux du secteur des services agricoles, ruraux et forestiers accordent une importance primordiale à la prévention des accidents du travail.

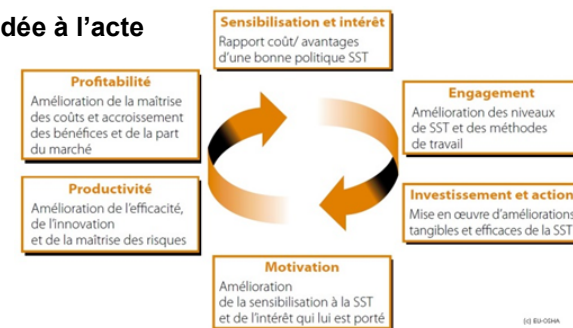
Ils considèrent que :

1. La santé et la sécurité au travail représente un enjeu considérable au niveau économique pour la profession ;
2. Les entrepreneurs doivent continuer à mettre à la disposition de l'agriculture et de l'espace rural non seulement un parc matériel performant mais aussi un savoir-faire professionnel de haut niveau avec un souci constant de la qualité du travail qui s'appuie sur une responsabilité particulière quant à la santé et la sécurité des salariés ;
3. La santé et la sécurité au travail est au cœur des défis liés à la qualification des services et des emplois des entreprises. Les questions d'hygiène et de sécurité font partie depuis 2008 du référentiel de la CEETTAR pour la certification des services des entreprises de travaux agricoles.
4. A fin de promouvoir la santé et la sécurité au travail, les partenaires sociaux s'engagent à initier des actions dans le cadre de leur dialogue social européen.

Agir en matière de santé et sécurité au travail est essentiel pour les petites entreprises qui veulent améliorer leurs niveaux de prestation. Ce sont elles qui ont le plus à perdre face aux risques liés à de mauvaises normes.

En outre, la santé et la sécurité au travail joue également un rôle croissant dans la conquête de nouveaux clients, qui attendent de plus en plus de garanties de la part des entreprises avec lesquelles ils font des affaires. De même, les normes de performance en matière de sécurité et santé au travail font le plus souvent partie de conditions d'obtention d'appels d'offres de marchés publics et privés.

De l'idée à l'acte



Initiatives

S'il est toujours utile d'ambitionner le meilleur, les entrepreneurs des secteurs verts sont tout à fait conscients des enjeux liés à la santé et la sécurité. Au niveau européen, Ils investissent l'équivalent de 5 milliards d'euros par an en matériel, facteur d'amélioration des conditions de travail de leurs salariés. Les associations nationales et régionales représentatives sont totalement engagées dans la mise en œuvre des dispositions légales.

En outre, elles agissent fortement pour des emplois de qualité et qualifiant. On retrouve ainsi de manière récurrente des programmes de formation visant d'une part à qualifier les salariés mais également à leur apporter la garantie d'exercer un métier avec les connaissances nécessaires en matière de santé et sécurité. Quelques exemples illustrent cet engagement

- En France, la FNEDT a mis en place en partenariat avec les structures de formation une qualification de Technicien-gestionnaire de chantier et également créé Qualiteritoires, qui délivre de titres de qualification spécifiques relatifs aux activités des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux, intégrant les défis de SST;
- En Allemagne, la BLU a créé Fachkraft Agrarservice, un cursus spécifique pour qualifier le personnel et les encadrants des entreprises de travaux agricoles;
- Aux Pays-Bas, CUMELA a créé *groengrondinfra.nl* un webportal pour permettre l'échange entre employeurs, étudiants et formateurs;
- Au Royaume-Uni, le code de conduite et les programme de garantie de qualité de services de la NAAC ont un volet obligatoire relatif à la santé et sécurité...